

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

OBJET : Validation Etude de maitrise d'œuvre phase AVP – Action 3, 6 à 9 « Aménagement Entrée Est Cité »

L'an Deux Mille vingt et un, le jeudi 9 décembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de réunion, au Centre des congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Étaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Anny BARTHES, Anne QUITILLA, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Didier ALDEBERT, Michel MOLHERAT, Alain COSTE, Catherine BOSSIS, Delphine SAMSOEN, Christophe VARENNES, Delphine CHRISTOPHE, Laurent ALBERTI.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs ; Isabelle CHESA, Magali BARDOU (pouvoir M. Gérard LARRAT), Laurence GASC, Régis BANQUET, Pascal VALIERE (suppléé par Michel MOLHERAT), Magali ARNAUD, Sylvie VILAS, benjamin ASSIE, Maria CONQUET, Philippe BELAVAL (suppléée par Delphine SAMSOEN)

Secrétariat de séance : Any BARTHES

Le projet de requalification de l'entrée Est Cité Porte Narbonnaise de l'Opération Grand Site réponds à l'objectif de valorisation de l'accueil touristique de plus de 2 millions de visiteurs à la Cité, tout en donnant à voir et à comprendre le site et son environnement paysager autrement. Il permet de mieux gérer les flux en entrée de site qu'ils soient piétons, voitures, vélos, autocars, campings cars, motos, ou vélos.

Le projet s'adosse à un programme d'actions interdépendantes :

- **L'Action 3 :** Requalification des fossés de la Cité de Carcassonne ;
 - Propriété : État sous gestion CMN ;
 - Superficie : 12.000 m².
- **L'Action 6 :** Aménagement de la promenade narbonnaise depuis les parkings d'accueil jusqu'à la porte de la Cité ;
 - Propriété : Ville de Carcassonne, État sous gestion CMN ;
 - Superficie : 14.000 m².
- **L'Action 7 :** Aménagement du parking Cité porte Narbonnaise (ex-délestage) ;
 - Propriété : Ville de Carcassonne, extension prévue sur parcelle privée NP07 et/ou NP09 ;
 - Superficie : 40.000 m² hors extension comprise entre 9.480 et 25.964 m².
- **L'Action 7.4 :** Reprise des accès du parking Cité Porte Narbonnaise et du carrefour de la rocade ;
 - Propriété : Ville de Carcassonne, Conseil Départemental de l'Aude, parcelle privée impactée (NP20)
 - Superficie : 7.400 m² hors parcelle NP20 (5.671m²) et hors rétablissement des cheminements ruraux attenants.
- **L'Action 8 :** Requalification du parking Delteil en stationnement réservé Cité et espace paysager sur le plateau haut de Delteil ;
 - Propriété : Ville de Carcassonne ;
 - Superficie : 23.000 m².
- **L'Action 9 :** Requalification du parking Tripièr- Trivalle en stationnement saisonnier de quartier et Cité ;

- Propriété : Ville de Carcassonne ;
- Superficie : 7.600 m².

Ces actions font système à l'entrée Est de la Cité et constituent un ensemble d'aménagement cohérent et coordonné répondant à des conditions d'intégration paysagère, environnementale et patrimoniale.

Le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'ensemble des actions d'aménagement aux abords du monument décrites ci-dessus (actions 3, 6, 7, 7.4, 8 et 9 du programme OGS) a été recrutée. Il s'agit de l'agence Follea Gautier en tant que mandataire urbaniste et paysagistes, L.M.A, architecte du patrimoine, InnovInfra VRD, Nicolas Fauchère archéologue et Laurent Pavlidis Historien. Le projet est décomposé en différentes phases de travail, par secteur de projet et de manière globale, définies comme suit :

Les missions de maîtrise d'œuvre sont les suivantes :

Tranches fermes :

- Les études préliminaires (EP)
- Mission complémentaire :** Étude historique portant sur les fossés de la Cité et préalable à l'aménagement.
- Les documents d'avant-projet (AVP)

Tranches Optionnelles :

- Les documents d'étude de projet (PRO)
- L'assistance aux contrats de travaux (ACT)
- L'examen de la conformité au projet des plans EXE qui ont été réalisés par l'entrepreneur (VISA)
- La direction de l'exécution des travaux (DET)
- L'assistance aux opérations de réception (AOR)

Mission complémentaire : L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier (OPC)

Un groupement de commande qui associe la Ville de Carcassonne, le département de l'Aude et le Centre des Monuments Nationaux assure la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la phase PRO.

Le Syndicat Mixte assure l'animation et la coordination de toutes les phases d'études et de concertation. Les différentes phases d'étude doivent être présentées en Conseil Syndical pour validation.

Il a été soumis l'étude EP en Conseil Syndical du 9 juin 2021. Les membres se sont prononcés favorablement sur le projet présenté. Il importe de valider maintenant le projet en lui-même tel que présenté par le groupement de maîtrise d'œuvre. La synthèse du projet a été annexée à la présente convocation. Les avis des membres du comité technique ont été pris en compte dans le projet, il s'agit de l'avis Dreal, ABF, CMN, Ville, SMOGS, département de l'Aude. Les remarques du groupe de concertation publique ont été prises en compte.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur le projet présenté.

Après avoir entendu l'exposé du bureau d'étude de manière complète et détaillée, il en ressort que :

- L'Assemblée à ce stade ne valide pas la phase AVP du projet. Il est considéré que des compléments sont à apporter notamment : sur le coût de gestion des espaces, sur le nombre de places de stationnement, sur les matériaux choisis, sur le bâtiment d'accueil en parking Cité. Il est demandé des réunions en bilatérale avec le CMN et les partenaires Etat et collectivités. Le délai entre le COTECH et le Conseil doit être suffisant pour permettre des avis techniques circonstanciés.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

